



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 4 août 2021 à 19h00 /
2021eko abuztuaren 4eko biltzarra, arratseko 19ak

Envoyé en préfecture le 05/08/2021

Reçu en préfecture le 05/08/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216400655-20210804-2021_44-DE

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
29 juillet 2021 / 2021eko uztailaren 29a	27	17

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Ann SIMON (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)
Thierry TALAZAC (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Antoine COGNAUD (ri)
Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Fabien LARROQUET

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-44 Autorisation de déposer une demande d'Autorisation de Travaux pour réaménagement des bureaux de la mairie / Herriko Etxeko bulegoen berrantolatzekeko Obra-Baimena aurkezteko baimena

Les travaux concernent le réaménagement général des locaux d'accueil de la Mairie en vue de respecter les réglementations en vigueur, d'améliorer l'acoustique et la thermique du bâtiment mais aussi de moderniser les locaux vieillissants.

Les espaces actuels seront remaniés et cloisonnés afin de créer de nouveaux espaces plus fonctionnels.

L'accessibilité au public des services sera améliorée.

L'accueil, l'attente et le service urbanisme seront entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Un bureau de réception sera créé dans la même zone afin de permettre aux services non accessibles aux PMR d'être reçus avec une accessibilité conforme.

Il convient d'autoriser le Maire à déposer l'Autorisation de Travaux correspondant à ce projet de réaménagement des locaux d'accueil de la mairie tel que vu en Commission d'urbanisme du 23 juin 2021.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer une Autorisation de Travaux correspondant au projet de réaménagement des locaux d'accueil de la mairie.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legeko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

